

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE - PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : Demande de permis unique de Air Eolienne Fernelmont SRL représentée par M. Jean-Yves Bottieau dont les bureaux se trouvent Avenue de Spirou n°32 à 6220 Fleurus.

Le projet consiste en la construction et l’exploitation de 2 éoliennes d’une puissance maximale totale de 8,52MW, et des cabines électriques, l’aménagement de chemins d’accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Fernelmont.
Le projet se localise plus précisément sur les parcelles cadastrées : Commune de Fernelmont, Division 5, Noville-les-Bois, Section B, domaine public de la SOFICO (aire autoroutière de Fernelmont).

S’agissant d’un établissement de classe 1 (projet de catégorie B), **une étude d’incidences sur l’environnement** a été réalisée.

L’autorité compétente est le Fonctionnaire délégué (direction extérieure de Namur) et le Fonctionnaire technique (direction extérieure de Namur) du Service Public de Wallonie (SPW) pour statuer sur cette demande de permis unique.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants du Code de l'Environnement. La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l’étude d’incidences sur l’environnement, peut être consulté auprès des administrations communales de Andenne, Burdinne, Eghezée, Fernelmont, Héron, La Bruyère et Namur.

Date d’ouverture de l’enquête	Date de clôture de l’enquête	Les observations peuvent être adressées :
28 septembre 2026	<u>Date de clôture :</u> 28 octobre 2026 à 11h00	Auprès l’une des communes reprises ci-dessous

Le dossier peut donc être consulté à partir du 28 septembre 2026 et jusqu’au 28 octobre 2026 :

A Andenne : Administration communale – Service Environnement, Place du Chapitre n°7 à 5300 Andenne, le dossier est consultable sans rendez-vous lundi, mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h et avec rendez-vous les mardi, jeudi matin, mercredi après-midi, et samedi matin. Personne de contact: Ingrid luretig – 085/84.95.99 – environnement@ac.andenne.be

A Burdinne : Administration Communale, Service Urbanisme, Rue des Ecoles n°3 à 4210 Burdinne, le dossier est consultable sur rendez-vous chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusque 20h. Personne de contact : Thibaut Mortier – 085/51.97.15 – urbanisme@burdinne.be

A Eghezée : Administration Communale, Service Environnement, Route de Gembloux n°43 à 5310 Eghezée, le dossier est consultable pendant les heures de services et le samedi de 10h à 12h uniquement sur rendez-vous. Personnes joignables au 081/810.144 ou à environnement@eghezee.be

A Fernelmont : Administration communale – Service Urbanisme, Rue Goffin n°2 à 5380 Fernelmont, le dossier est consultable sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 12h, ainsi que les mardis jusque 20h. Personnes joignables au 081/83.02.70 ou 081/83.02.83 ou 081/83.02.55 ou 081/83.02.81 ou à urbanisme@fernelmont.be

A Héron : Administration Communale, Service Urbanisme, Place communale n°1 à 4218 Héron, le dossier est consultable sur rendez-vous le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h ; sans rendez-vous le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 et les 4 et 18 octobre de 10h à 12h sur rdv pris 48h à l’avance. Personnes joignables au 085/27.04.96 ou 085/27.04.99 ou à urbanisme@heron.be

A La Bruyère : Administration Communale, Service Urbanisme, Rue des Dames Blanches n°1 à 5080 Rhisnes, le dossier est consultable du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30, et uniquement sur rendez-vous le samedi de 9h00 à 12h00 en prévenant 24h à l’avance. Personnes joignables au 081/236 550 ou à urbanisme@labruyere.be

A Namur : Administration Communale, Cellule technique Permis d’environnement, Hôtel de Ville, Aile A, 2e étage à 5000 Namur, le dossier est consultable uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00, et le jeudi jusque 20h. Personnes joignables au 081/24.65.38 ou 081/24.65.04 ou à permis.environnement@ville.namur.be

Tout personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l’administration communale de l’une des communes concernées dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu’à la clôture de l’enquête.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique (Avenue Reine Astrid n°39 à 5000 Namur – 081/71.53.00) ou du Fonctionnaire délégué (Place Léopold n°3 à 5000 Namur – 081/24.61.11) du SPW ; du demandeur représenté par Jean-Yves Bottieau (info@fairwind.be) ou du bureau CSD Ingénieurs (info@cstdingenieurs.be ou 081/43.40.76).